

**AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2019**POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS  
IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2018

Retrouvez cet avis  
sur impots.gouv.fr  
Pour vos démarches,  
pas besoin d'original :  
il suffit de fournir une  
photocopie, vérifiable sur  
impots.gouv.fr/verifavis

MME JEZEQUEL GHYSLAINE  
38 RUE FERDINAND BISTUER  
33270 FLOIRAC

Vos références	Votre situation
Numéro fiscal : 14 11 439 355 123 C	
Revenu fiscal de référence : 45119	
Référence du document : 19 A5 8291168 61	
Adresse d'imposition au 01/01/2019 : 38 RUE FERDINAND BISTUER 33270 FLOIRAC	
Numéro FIP : 330 81 76 7195469789 4	<b>MONTANT DE VOTRE IMPÔT</b> 0 €
Numéro d'ordre : 1	
Date d'établissement : 14/04/2019	
	<p>Avec la mise en place le 1er janvier 2019 du prélèvement à la source, votre imposition sur les revenus <u>non exceptionnels</u> de 2018 est annulée par le crédit d'impôt modernisation recouvrement.</p> <p>Vous retrouverez plus d'information à l'intérieur de cet avis.</p>

**Vos démarches**

- ➔ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, gérer votre prélèvement à la source, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ➔ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ➔ **Par téléphone :** Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source : 0 809 401 401\*  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H.  
Pour toute autre question personnelle, veuillez contacter votre centre des finances publiques.
- ➔ **Sur place :** Rendez vous à votre centre des finances publiques.  
  
Retrouvez les coordonnées et les horaires d'ouverture de votre centre des finances publiques sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ».

\* (service gratuit + coût de l'appel)

*Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2021 (dans les conditions prévues aux articles R\* 190-1 et R\* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R\* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3<sup>e</sup> année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification. Pour les revenus de l'année 2018, le droit de reprise de l'administration fiscale s'exerce jusqu'à la fin de la 4<sup>e</sup> année qui suit celle au titre de laquelle l'imposition est due soit le 31 décembre 2022 (il de l'article 60 de la loi de finances n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 pour 2017).*

*Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.*

*Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.*

# AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2019

<b>Détail des revenus</b>		<b>Déclar. 1</b>		<b>Total</b>
Salaires.....		33994		
Déduction 10% ou frais réels.....		- 3399		
Pensions, retraites, rentes.....		16138		
Abattement spécial de 10%.....		- 1614		
Salaires, pensions, rentes nets.....		45119		45119
<b>Revenu brut global.....</b>				<b>45119</b>
<b>Revenu imposable.....</b>				<b>45119</b>
Impôt sur les revenus soumis au barème <sup>14</sup>			*	6811
<b>Impôt sur le revenu net avant corrections.....</b>				<b>6811</b>
<b>Impôt total avant crédits d'impôt.....</b>				<b>6811</b>
<b>CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS</b>		<b>Montant déclaré</b>	<b>Montant retenu</b>	
Crédit d'impôt modernisation du recouvrement.....		6811	6811	- 6811
Montant net de votre imposition.....				0
<b>IMPOT NET</b>				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>				
Revenu fiscal de référence <sup>25</sup> .....				<b>45119</b>

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE			PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES		
V	L							1.5